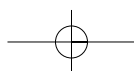
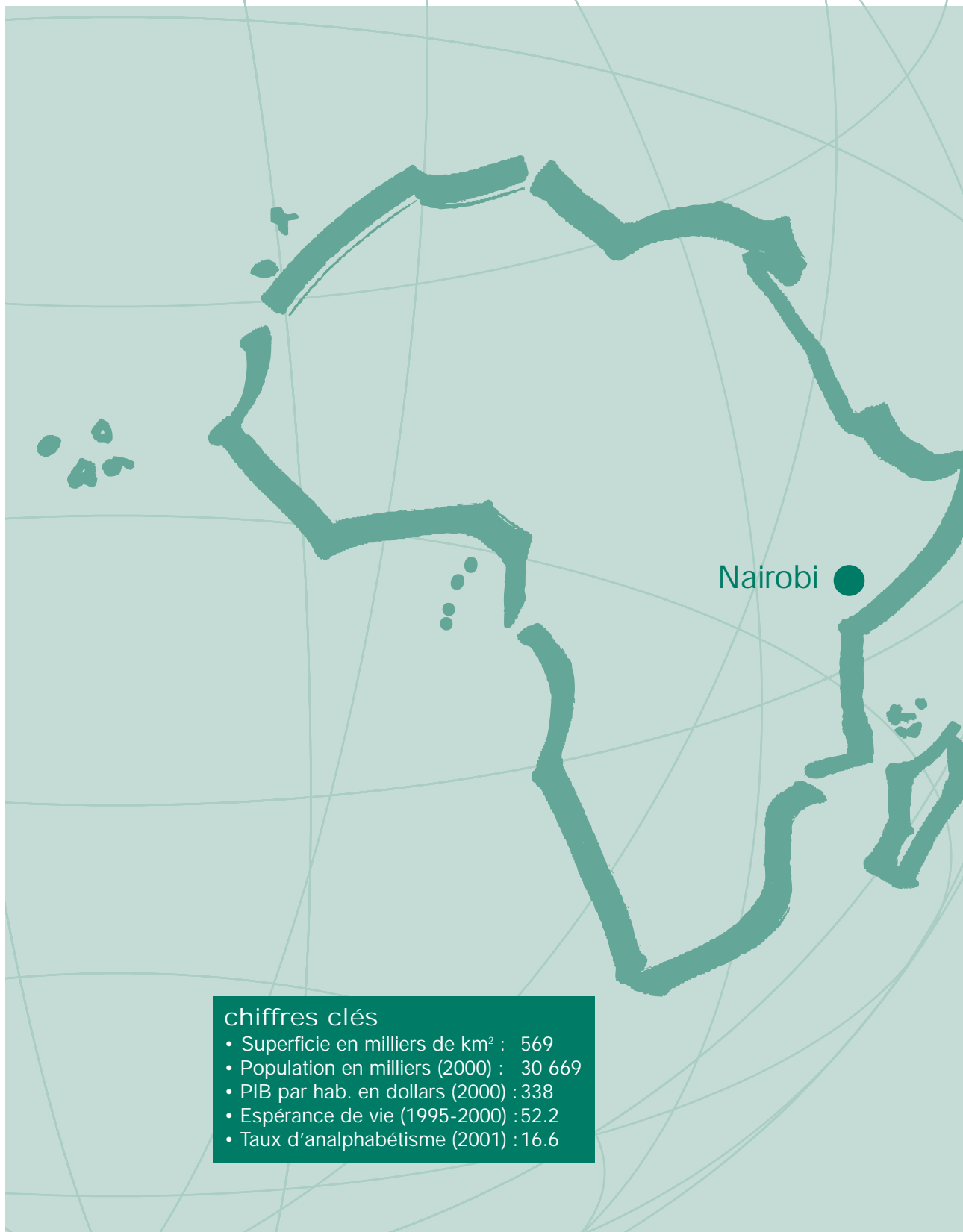
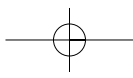
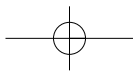


# Kenya





# Kenya

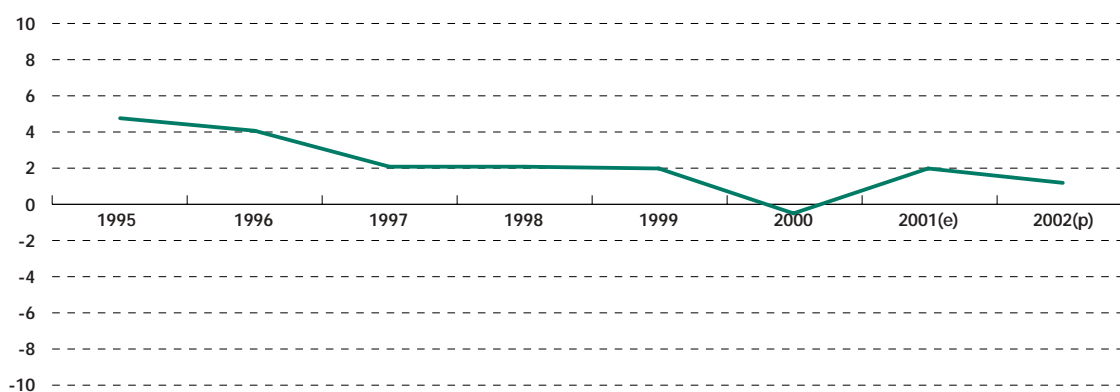
L'ÉCONOMIE KENYANE CONTINUE d'afficher des résultats médiocres, avec une croissance en baisse sur chacune des quatre dernières années. En 2000, son PIB a chuté à -0.5 pour cent en volume suite à des conditions macro-économiques difficiles et à des problèmes de gouvernance qui continuent de discréditer le Kenya aux yeux des bailleurs de fonds principaux, privant ce pays d'entrées de capitaux pourtant bien nécessaires. La dégradation des performances économiques se traduit par une situation budgétaire précaire, la montée de l'inflation et la dépréciation de la monnaie nationale. La position extérieure ne cesse elle aussi de se détériorer, car le déficit commercial qui se creuse en raison de mauvais résultats à l'exportation accentue le déficit des comptes courants. La progression du PIB en volume devrait rester faible, à 2 pour cent en 2001 et 1.2 pour cent en 2002, alors que les pouvoirs publics redoublent d'efforts en vue d'améliorer la croissance, notamment pour remplir les conditions fixées par les donateurs pour le maintien de leur aide. Même si le Kenya possède une

assez longue expérience des réformes visant à libéraliser son économie et s'il a accompli des progrès dans certains domaines, sa bonne volonté est mise en doute en ce qui concerne les privatisations. Les lacunes de la gouvernance, qui se traduisent par une corruption généralisée à tous les niveaux de la vie publique, constituent l'une des principales causes des piètres résultats économiques, ainsi qu'une source de tension entre ce pays et la communauté internationale des donateurs. Qui plus est, au Kenya, la démocratie est menacée par d'âpres luttes pour la succession du Président Daniel arap Moi. Conjugué à la mauvaise gouvernance économique, le recul de l'économie nationale entraîne la généralisation de la pauvreté dans le pays. En attestent des indicateurs sanitaires de plus en plus défavorables, que l'augmentation du taux de prévalence du VIH/sida ne fait qu'aggraver.

Les lacunes de la gouvernance constituent l'une des principales causes des piètres résultats économiques du Kenya

185

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

## Développements économiques récents

Le taux de croissance de l'économie kenyane est en diminution constante depuis 1997. Le PIB est tombé

à -0.5 pour cent en volume en 2000, contre +1.9 pour cent en 1999. Plusieurs facteurs sont responsables de ce déclin en 2000 : la piètre qualité de la politique économique, l'inefficience du secteur public, l'incidence du retrait de l'aide internationale à compter de 1997 et

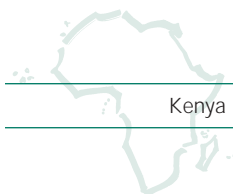
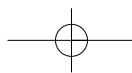
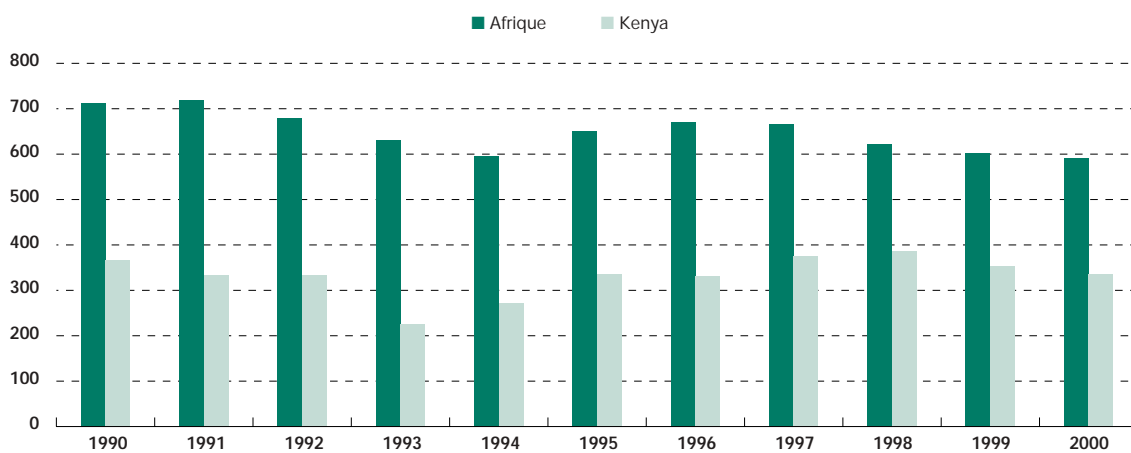


Figure 2 - PIB par habitant au Kenya et en Afrique (en dollars courants)



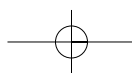
Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

les conditions météorologiques défavorables. Selon les estimations, la progression du PIB en volume restera faible, à 2 pour cent en 2001 et 1.2 pour cent en 2002. En tout cas, l'État redouble d'efforts pour stimuler la croissance, notamment pour remplir les critères fixés par les donateurs en vue de maintenir l'aide internationale.

En 2000, le repli économique a touché toutes les grandes branches d'activité du Kenya. Ainsi, la croissance de l'agriculture s'est ralentie, passant de 1.2 pour cent en 1999 à -2.4 pour cent en 2000. Les mauvaises conditions météorologiques, la faiblesse des cours des produits agricoles et le manque d'infrastructures y ont contribué. La production de maïs a chuté de 14 pour cent pour la deuxième année consécutive, de 233 500 tonnes en 1999 à 201 200 en 2000. Le pays a donc dû importer quelque 409 000 tonnes de cette céréale pour couvrir ses besoins et remplir ses objectifs commerciaux. La sécheresse, le manque de semences de qualité, la mauvaise gestion des cultures et le coût élevé des intrants sont quelques-uns des facteurs expliquant cette baisse de la récolte de maïs. La production de blé a, elle aussi, été peu satisfaisante en 1999 et 2000, avec, respectivement, 55 400 et 73 800 tonnes, contre 177 100 en 1998. De ce fait, le Kenya a importé 636 000 tonnes de blé en 2000. En revanche, le café, l'une de ses cultures de rapport, a vu sa production s'envoler de 47.9 pour cent, passant de 68 100 tonnes en 1999 à 100 700 tonnes en 2000.

Néanmoins, le bas niveau des cours, imputable aux excédents sur les marchés internationaux, devrait entraîner un tassement de cette tendance à la hausse en 2001. La production de thé a diminué pour sa part de 5 pour cent. De 248 700 tonnes en 1999, elle est descendue à 236 300 tonnes en 2000, suite à la sécheresse et au gel dans certaines zones de culture.

Après une légère augmentation en 1999 (+1.2 pour cent), l'industrie kenyane a globalement reculé de 1.5 pour cent en 2000. Les activités manufacturières ont été pénalisées par la baisse de la production agricole, en raison de la diminution de l'offre de matières premières destinées à l'agroalimentaire. La minoterie, le sucre, le tabac et la boulangerie ont eux aussi vu leurs marges se contracter fortement, de respectivement 21.5, 16.9, 14.4 et 12.9 pour cent en 2000. D'autres branches, comme le textile, la chimie et les transports, ont poursuivi leur trajectoire descendante, car la crise du change a pesé sur leur production. En revanche, le plastique, les produits pétroliers, les boissons, le cuir et la chaussure, qui disposent d'un solide marché d'exportation, sont restés orientés à la hausse. Dans son ensemble, la production industrielle a souffert de l'inadéquation des équipements collectifs (approvisionnement en eau et énergie, notamment). La fourniture d'électricité aux commerces et industries raccordés au réseau de distribution a diminué de 5.4 pour cent, d'où le recours croissant à des groupes



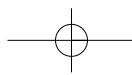
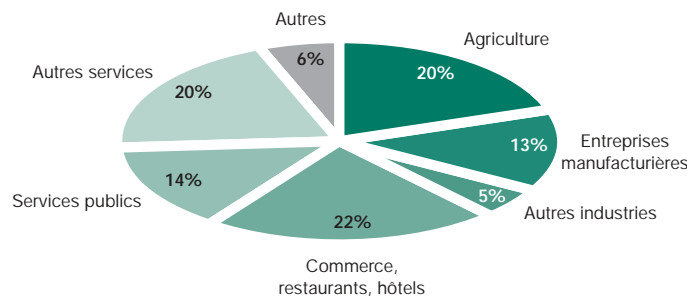
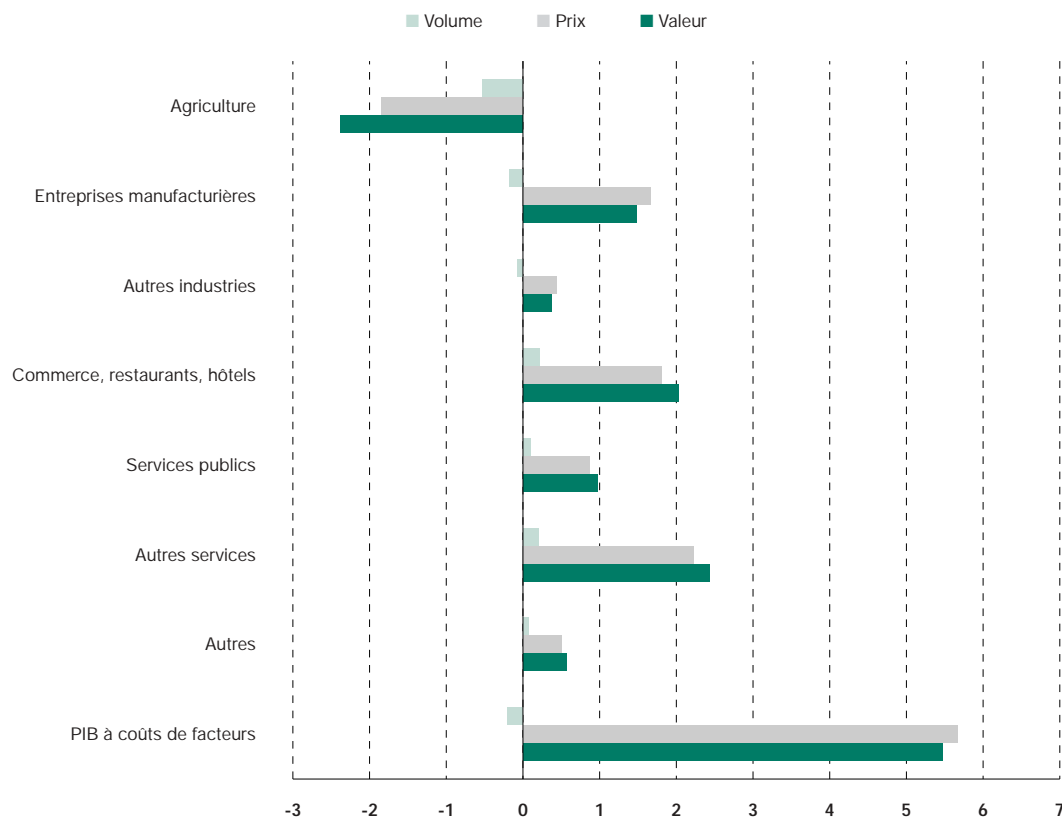


Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2000



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2000

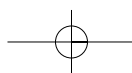


Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

électrogènes. Par voie de conséquence, les centrales électriques ont été moins utilisées, ce qui a entraîné une baisse de la production.

Dans les services, le tourisme a continué de progresser en 2000, bien qu'à un rythme plus lent qu'en 1999. Le nombre de visiteurs étrangers, qui avait

augmenté de 8.4 pour cent en 1999, ne s'est accru que de 6.9 pour cent en 2000. Ce ralentissement est dû à l'agitation politique et à l'insécurité au Kenya, qui sont apparues à un moment où d'autres destinations touristiques, telles que l'Ouganda et l'Afrique du Sud, devenaient plus attrayantes. Sur la même période, la situation des transports et des communications s'est en



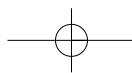


Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1998	1999	2000	2001 (e)	2002 (p)
<b>Formation brute de capital</b>	<b>22.5</b>	<b>17.2</b>	<b>15.6</b>	<b>16.4</b>	<b>15.8</b>	<b>15.0</b>
Publique	8.1	6.4	5.8	6.1	6.1	5.8
Privée	14.4	10.8	9.7	10.2	9.8	9.3
<b>Consommation finale</b>	<b>84.1</b>	<b>90.7</b>	<b>90.4</b>	<b>95.7</b>	<b>97.9</b>	<b>98.2</b>
Publique	14.8	16.1	16.5	18.5	19.1	18.6
Privée	69.3	74.6	73.9	77.2	78.8	79.7
<b>Solde extérieur</b>	<b>-6.6</b>	<b>-7.8</b>	<b>-5.9</b>	<b>-12.1</b>	<b>-13.7</b>	<b>-13.3</b>
Exportations	32.6	25.2	24.4	26.5	23.5	22.0
Importations	-39.1	-33.0	-30.3	-38.5	-37.2	-35.3

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

revanche améliorée, avec une progression de 14.2 pour cent sur l'année, contre 11.3 pour cent en 1999. Cette croissance tient au volume des produits d'importation traités, en hausse de 11.9 pour cent.

Le niveau toujours élevé de la consommation intérieure (publique et privée) soutient la croissance, si bien que la part de l'investissement local dans le PIB continue de diminuer. Selon les estimations, la consommation totale devrait continuer sur sa lancée pour représenter 98 pour cent du PIB en 2001 et 2002, alors que l'investissement intérieur devrait passer de 16.4 pour cent du PIB en 2000 à 15 pour cent en 2002.

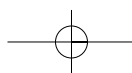
## Politique macro-économique

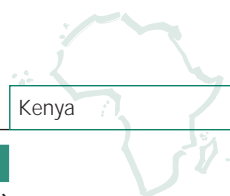
### Politique budgétaire et monétaire

Les recettes publiques du Kenya se sont nettement dégradées en 1998/99 et sont demeurées précaires en 1999/2000. Leur part dans le PIB est tombée à 24 pour cent, faute de dispositions pour les faire progresser en 1999/2000. En revanche, les dons ont légèrement augmenté, passant de 0.7 pour cent du PIB en 1998/99 à 1.2 pour cent en 1999/2000. C'est la conséquence de la reprise de l'aide, après l'adhésion par le Kenya, début 2000, à la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC, ou PRGF en anglais) sur trois ans, pour marquer ce qui est apparu comme une détente dans ses relations avec la communauté internationale des donateurs. Cependant, cette détente a cessé fin 2000, conduisant à la suspension, par le FMI et la Banque

mondiale, de la deuxième des trois tranches de versements prévus au titre de ce programme. Cette deuxième tranche devait être débloquée en décembre 2000. La décision de l'annuler a évidemment eu des conséquences néfastes pour le budget 2000/01 du Kenya.

En 1998/99, l'État kenyan a accompli des efforts considérables pour réduire le niveau de ses dépenses. Parmi ces mesures figurent notamment la surveillance plus stricte des budgets ministériels, la rationalisation des dépenses *via* le réexamen des fonctions au sein des différents ministères, la fermeture des services publics non essentiels et des services administratifs faisant double-emploi. De plus, le nombre de ministères est passé de 27 à 15. Ces décisions ont permis de ramener les dépenses à 27.3 pour cent du PIB en 1998/99, contre 29.7 pour cent en 1997/98. En 1999/2000, ce total est tombé à 24 pour cent du PIB. Cependant, malgré cette baisse, les mesures de maîtrise des dépenses n'ont pas toutes été efficaces. Ainsi, sur la même période, les salaires et traitements ont dépassé le niveau de 1998/99, pour rester à 8.8 pour cent du PIB. En effet, les pouvoirs publics n'ont pas réussi à empêcher la dérive budgétaire, faute de pouvoir mener à son terme le projet de suppression d'emplois dans la fonction publique. Cet échec a eu des conséquences négatives, car les traitements des fonctionnaires absorbent, à eux seuls, environ 40 pour cent des recettes publiques courantes et représentent près de 30 pour cent des dépenses totales de l'État. Dans le même temps, la faible rémunération des fonctionnaires explique le manque de discipline et de motivation qui, à son tour, accentue la corruption dans le pays. Un autre poste des



Tableau 2 - Tableau des opérations financières de l'État<sup>a</sup> (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01(e)	2001/02(p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>b</sup></b>	<b>30.2</b>	<b>28.0</b>	<b>27.2</b>	<b>24.0</b>	<b>24.1</b>	<b>24.1</b>
Recettes fiscales	25.1	n.d.	23.3	19.9	20.0	20.0
<b>Dépenses totales (et prêts nets)<sup>b</sup></b>	<b>31.2</b>	<b>29.7</b>	<b>27.3</b>	<b>24.0</b>		
Dépenses courantes	24.4	n.d.	22.3	20.6		
<i>Sans les intérêts</i>	<i>17.0</i>	<i>n.d.</i>	<i>16.8</i>	<i>16.6</i>	<i>17.1</i>	<i>16.5</i>
Salaires et traitements	9.9	n.d.	8.8	8.8	8.9	8.8
Paiements d'intérêts	7.3	5.8	5.5	4.0		
Dépenses en capital	6.9	n.d.	5.0	3.4	3.3	3.2
<b>Solde primaire</b>	<b>6.3</b>	<b>4.1</b>	<b>5.4</b>	<b>4.0</b>	<b>3.7</b>	<b>4.4</b>
<b>Solde global</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.7</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>		

a. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

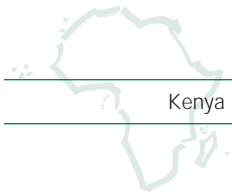
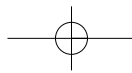
dépenses courantes a augmenté en 1999/2000, celui des achats de biens et de services, passés de 8.8 pour cent du PIB en 1998/99 à 9.5 pour cent en 1999/2000. Cet accroissement était nécessaire, car le Kenya a dû lancer plusieurs projets pour lutter contre la sécheresse, fournir de l'électricité en urgence et remettre en état son infrastructure routière dans le cadre du plan de secours adopté après le cyclone El Niño (*El Niño Emergency Project*). Le solde primaire a de ce fait diminué, passant de 5.4 pour cent du PIB en 1998/99 à 4.0 pour cent en 1999/2000.

L'état des finances publiques devrait régresser encore légèrement : selon les estimations, le solde primaire représentera 3.7 pour cent du PIB en 2000/01 et devrait remonter à 4.4 pour cent en 2001/02. Les recettes devraient elles aussi progresser, grâce, notamment, au relèvement du taux de TVA à 18 pour cent en 2000 (contre 15 pour cent auparavant), ainsi qu'au durcissement des mesures et procédures d'exonération fiscale. De plus, le fisc (*Kenya Revenue Authority*) poursuit ses efforts d'information et de sensibilisation pour montrer l'importance de s'acquitter des obligations fiscales.

Au cours des trois dernières années, le Kenya est parvenu à maintenir une politique de rigueur monétaire, qui consiste à maintenir le taux de croissance de la masse monétaire en-deçà de 8 pour cent par an. Ce succès a été réitéré en 2000, année pendant laquelle l'agrégat M3 n'a progressé que de 1.6 pour cent, contre

2.8 pour cent en 1999. Cette décélération a accompagné le ralentissement de l'activité économique observé en 2000 et résulte principalement de la contraction de la demande de crédits bancaires. Les prêts au secteur privé (et au secteur public hors gouvernement central) ont augmenté de 4.5 pour cent en 2000, contre 9.3 pour cent en 1999. Les prêts à l'État ont, eux, reculé de 3.6 pour cent en 2000, après avoir baissé de 3.8 pour cent en 1999. En effet, en 1998, un projet de loi modifiant les missions de la banque centrale du Kenya (*Central Bank of Kenya Amendment Bill*) a limité les nouveaux emprunts de l'État à 5 pour cent des recettes publiques annuelles prévues. Le Kenya a, pour l'essentiel, fonctionné à l'intérieur de ces limites en 1999 et 2000. D'un autre côté, le volume d'actifs nets étrangers a fait un bond de 57.1 pour cent en 2000, reflétant une réorientation du portefeuille des placements en faveur des dépôts en devises, à titre de couverture contre la dépréciation du shilling kenyan.

Le taux d'inflation global est passé de 3.5 pour cent en 1999 à 6.2 pour cent en 2000. Ce mouvement tient à l'augmentation des prix des denrées de base. D'autres facteurs, dont le relèvement de la TVA, la dépréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar des États-Unis et la flambée des cours des produits pétroliers, ont également alimenté les pressions inflationnistes. La hausse des prix devrait toutefois rester à un seul chiffre, à 5.3 pour cent pour 2001. En effet, au premier trimestre de cette année, les prix des produits alimentaires, tels que les fruits et légumes, ont diminué suite à des pluies



plus abondantes que prévu en janvier. L'inflation devrait s'établir à 5.4 pour cent en 2002.

En 2000, pour tenter de maintenir les taux d'intérêt réels, le parlement a approuvé un projet de loi modifiant les missions de la banque centrale. Ce texte contraint les banques commerciales à fixer les taux des prêts et des dépôts à, respectivement, 4 et 8 points de pourcentage au-dessus du bon du Trésor à 91 jours. Le gouvernement entendait ainsi maîtriser l'envolée des taux d'intérêt constatée les deux années précédentes. Cependant, cette décision a été considérée comme un pas en arrière dans la libéralisation du marché, achevée en 1995. L'adoption de cette loi par le parlement, et son approbation par le conseil des ministres, a été l'une des raisons de l'annulation de la deuxième tranche d'aide du FMI au titre de la FRPC. Néanmoins, les taux directeurs ont été réduits à mesure que l'activité économique ralentissait en 2000. Le taux d'intérêt moyen du bon du Trésor à 91 jours est tombé à 9.52 pour cent en juillet 2000, mais il est ensuite remonté à 13.47 pour cent en décembre de la même année.

190

Le Kenya applique un régime de change flexible depuis 1995. En 2000, sa monnaie a perdu environ 9.5 pour cent face au dollar des États-Unis, alors que les fondamentaux économiques du Kenya se dégradaient. En revanche, le shilling kenyan s'est renforcé par rapport à d'autres monnaies, dont la livre sterling, l'euro et le yen, respectivement de 1.4, 1.3 et 4.8 pour cent. Cette vigueur apparente était toutefois essentiellement due au net affaiblissement de ces monnaies, sur les marchés internationaux, face au dollar.

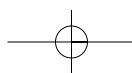
### *Position extérieure*

Le Kenya a libéralisé son commerce extérieur en 1993 et a progressivement revu ses tarifs douaniers à la baisse. Le taux maximum de ces droits est actuellement de 22 pour cent. Ce régime fonctionne dans le cadre de la zone de libre-échange du COMESA, instaurée en octobre 2000. D'ici fin 2001, les autorités kenyanes entendent supprimer totalement les droits de douane sur les biens en provenance des États membres du COMESA. L'importance des groupements régionaux pour le Kenya transparaît dans l'orientation des échanges

de ce pays : ses exportations vers le COMESA se sont accrues d'environ 6 pour cent en 2000, pour représenter 42 pour cent du total. Le reste est destiné à l'UE (29 pour cent), au Proche-Orient (5 pour cent) et à l'Extrême-Orient (11 pour cent). De leur côté, les importations venant des pays du COMESA ont augmenté de 45 pour cent en valeur en 2000, et s'établissent à 9 pour cent du total. L'UE est restée la principale source d'importations, avec une part de 31 pour cent. Viennent ensuite le Proche-Orient (30 pour cent) et l'Extrême-Orient (20 pour cent).

Le commerce extérieur du Kenya a continué d'enregistrer des résultats médiocres en 2000 : son déficit est passé de 8.4 pour cent du PIB en 1999 à 14.4 pour cent en 2000 suite à un déséquilibre de croissance des importations par rapport aux exportations. Le creusement du déficit commercial a accentué celui des comptes courants, qui est passé de 2.3 pour cent du PIB en 1999 à 5.4 pour cent en 2000. Quant aux exportations de produits kenyans, elles n'ont guère été satisfaisantes. Elles ont en effet augmenté de moins de 1 pour cent en valeur sur 2000. La stagnation des recettes à l'exportation est principalement imputable à la baisse, sur trois trimestres, de la quantité et/ou du prix de plus des trois-quarts des principaux biens exportés. C'est le cas du thé, des produits horticoles, du café et des produits pétroliers, qui, ensemble, ont contribué pour 64.7 pour cent aux recettes d'exportation en 2000. La même année, les exportations de produits horticoles ont diminué de 3.3 pour cent en volume, et le thé de 16.5 pour cent. Celles de café ont par contre augmenté de 21.5 pour cent en volume, mais ont souffert en valeur de la chute des cours internationaux. En revanche, la valeur totale des importations de biens s'est accrue de 11.6 pour cent en 2000. Les importations de machines industrielles ont atteint 15.9 pour cent de la facture des importations, contre 14.9 pour cent en 1999. Cette hausse est due, dans une large mesure, à l'importation de groupes électrogènes destinés à faire face à la pénurie d'électricité, qui résulte elle-même de la sécheresse. Enfin, les importations de pétrole brut ont bondi de 87.5 pour cent en valeur, à cause de l'envolée des cours mondiaux.

Les perspectives demeurent sombres pour la position





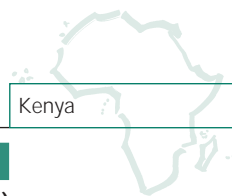
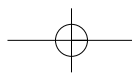


Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1998	1999	2000	2001 (e)	2002 (p)
Balance commerciale	-8.2	-9.0	-8.4	-14.4	-14.9	-14.2
Exportations de biens (f.o.b.)	21.3	17.8	16.0	17.0	15.5	14.5
Importations de biens (f.o.b.)	-29.5	-26.8	-24.5	-31.4	-30.3	-28.8
Services	1.7	1.1	2.6	2.1		
Revenu des facteurs	-3.5	-1.1	-1.7	-1.2		
Transferts courants	4.4	4.2	5.3	8.0		
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-5.6</b>	<b>-5.0</b>	<b>-2.3</b>	<b>-5.4</b>		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

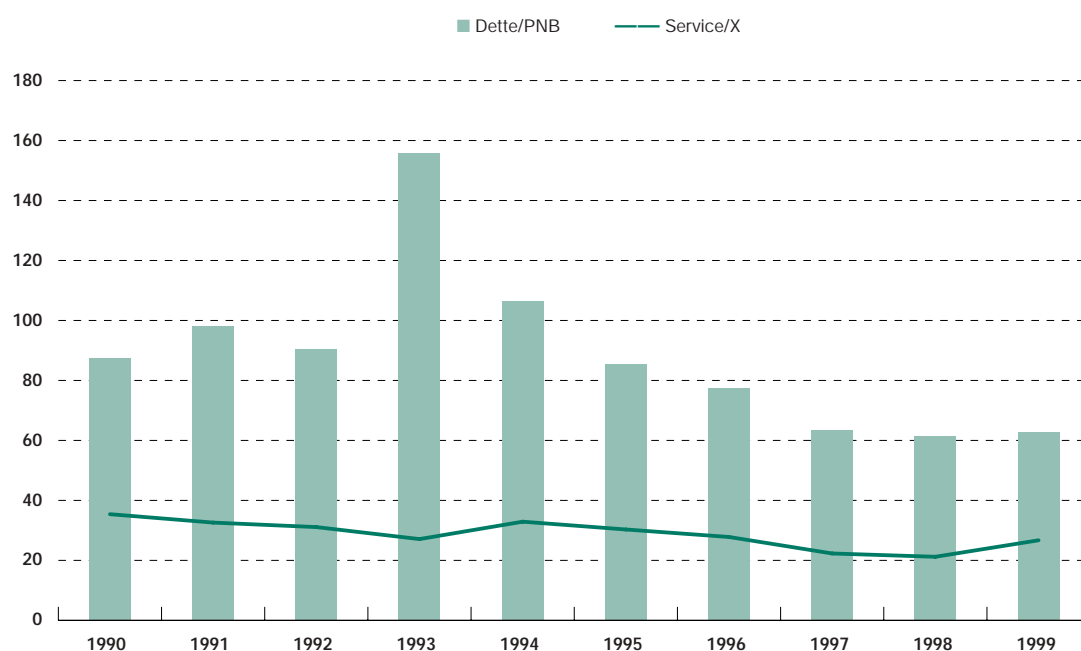
extérieure, car, selon les estimations, le déficit commercial devrait s'élever jusqu'à 14.9 pour cent du PIB en 2001 et ne se réduirait que légèrement, à 14.2 pour cent du PIB, en 2002. La persistance de résultats commerciaux médiocres atteste de l'incapacité des exportations à s'améliorer significativement même si le niveau des importations se stabilise.

Fin 1999, l'encours de la dette extérieure du Kenya était estimé à 6.56 milliards de dollars, dont 51 pour cent au profit d'organisations multilatérales. L'Association internationale de développement (IDA) représentait 76 pour cent de cette dette multilatérale

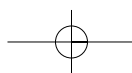
et 44 pour cent de l'ensemble de la dette. Les créanciers bilatéraux comptaient pour 35 pour cent du total de l'endettement, le Japon étant le principal d'entre eux, avec une part de 51 pour cent de la dette bilatérale et 22 pour cent de la dette globale. En 1998, le Kenya est parvenu à un accord avec le Club de Paris pour rééchelonner quelque 49 millions de sa dette et annuler 21 millions de dettes commerciales. De plus, dans le cadre de la stratégie de gestion de sa dette, le pays a adopté une politique destinée à limiter ses emprunts extérieurs à ceux assortis de conditions privilégiées. La proportion importante des sommes dues à l'IDA montre que l'essentiel de cette dette est

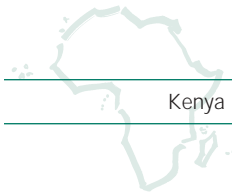
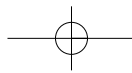
191

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations de biens et services



Source : Banque mondiale (2001), *Global Development Finance*.





accordé à des conditions préférentielles. C'est pourquoi le FMI et la Banque mondiale considèrent que le Kenya se trouve dans une situation viable, qui ne nécessite pas l'allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

## Questions structurelles

Au Kenya, les réformes structurelles destinées à libéraliser l'économie ont déjà une histoire. Elles ont porté, par le passé, sur l'élimination des contrôles quantitatifs sur les importations et les prix, la suppression du contrôle des changes et l'assouplissement et l'adaptation de la législation sur le travail pour répondre aux exigences du secteur privé.

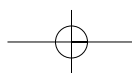
Afin de rationaliser les procédures d'investissement, un centre de promotion de l'investissement a été créé sous la forme d'un guichet unique. Une loi sur la protection de l'investissement étranger (*Foreign Investment Protection Act*) a été votée pour garantir le rapatriement des capitaux ainsi que les transferts de dividendes et d'intérêts sur les placements. Les autres réformes visant à attirer les investisseurs, notamment dans les activités manufacturières, incluaient un plan d'émission d'obligations ouvert à la fois aux investisseurs locaux et étrangers et assorti de diverses incitations (dont l'exonération des droits de douane et de la TVA sur l'importation de machines et autres installations de production, les matières premières et d'autres facteurs de production).

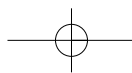
Depuis 1990, le Kenya a également créé deux zones franches, pour encourager la production destinée à l'exportation. Les entreprises opérant dans ces zones bénéficient d'avantages supplémentaires, dont des exonérations et exemptions fiscales et l'absence de restrictions en matière de management ou de technologie. Les grands indicateurs de performances de ces zones font état d'une amélioration en 2000 par rapport à 1999. Il existe actuellement 19 zones répertoriées, dont 17 privées et 2 publiques. En 2000, 24 sociétés y étaient installées, contre 18 en 1998 et 22 en 1999. Cependant, 4 ont fermé en 2000, pour des raisons diverses, dont la situation politique difficile.

Par ailleurs, une nouvelle entreprise s'y est établie en 2000. La même année, environ 14 pour cent des investissements étaient intégralement d'origine kenyane, 33 pour cent sous la forme d'une entreprise en participation et 53 pour cent étaient des placements étrangers. En outre, l'investissement dans ces zones franches s'est diversifié. Initialement cantonné au secteur de l'habillement, il s'est élargi à l'électronique, à la pharmacie, à l'agroalimentaire et à l'édition de logiciels.

En 1990, l'État kenyan détenait des actions dans plus de 240 sociétés à vocation commerciale. Dans le cadre du programme de refonte du secteur public, il était prévu qu'il conserve 33 des entreprises jugées " stratégiques " et privatise les 207 autres. Fin 1999, 167 entités avaient ainsi été privatisées en partie ou en totalité. Les entreprises stratégiques (*Kenya Ports Authority*, *Kenya Railways* ou *Kenya Posts and Telecommunication Corporation*, notamment) ont également été restructurées. La volonté de l'État de poursuivre les privatisations a toutefois été mise en doute suite au refus du conseil des ministres de céder au secteur privé 49 pour cent de l'opérateur de télécommunications *Telcom Kenya*, au motif que les investisseurs potentiels proposaient un prix d'achat trop faible. Cette décision a constitué une autre source de différend entre le Kenya et le FMI qui a compté dans la suspension de la deuxième tranche de versements prévue au titre de la FRPC.

La réorganisation du secteur public kenyan s'est retrouvée dans l'impasse en 1997, le pays n'ayant pas adopté les différentes mesures qui auraient facilité le versement de la deuxième tranche d'aide en appui aux réformes, au titre du programme ESAF. De fait, le gouvernement s'est révélé incapable : (i) de faire voter la législation destinée à réorganiser le secteur de l'énergie ; (ii) de mettre sur pied un organisme de lutte contre la corruption pour enquêter sur tous les cas d'incurie financière suspectée – plus précisément, la cour constitutionnelle a déclaré anti-constitutionnelle l'autorité anti-corruption du Kenya (*Kenya Anti-Corruption Authority*: KACA) ; (iii) de promulguer la loi de scission de la *Kenya Posts and Telecommunications Corporation*, dans la perspective de la privatisation des télécommunications ; et (iv) de terminer le procès de





l'affaire Goldenburg portant sur une fraude de 400 millions de dollars<sup>1</sup>. De même, la mise en œuvre de la FRPC sur 3 ans a été suspendue en raison de l'incapacité du gouvernement à mener à bien toutes les privatisations et à prendre des mesures sur la gouvernance et les questions de gestion économique. Outre ceux énumérés plus haut, plusieurs problèmes se sont conjugués : le parlement a rejeté le projet de loi sur le code de conduite et d'éthique (*Code of Conduct and Ethics Bill*) et reporté le débat sur le projet de loi contre la corruption et la criminalité économique (*Anti-corruption and Economic Crimes Bill*).

La réorganisation du secteur financier du Kenya a abouti en 1998. Une trentaine d'établissements ont été liquidés, 17 placés sous la tutelle d'un comité de protection des dépôts (*Deposit Protection Board*), 7 sous celle de *Consolidated Bank Limited*, 4 mis sous séquestre, 1 en liquidation volontaire, 1 fermé définitivement par décision de justice et 5 placés sous tutelle administrative. Ces mesures étaient, pour une large part, destinées à remédier à l'incurie et à supprimer les portefeuilles de prêts douteux ou irrécouvrables des banques, qui étaient à l'origine de l'instabilité considérable du système financier. Un certain nombre d'autres mesures ont été adoptées pour stabiliser le secteur bancaire : (i) renforcement des exigences relatives au capital minimum devant être libéré, afin d'accroître la capitalisation des banques, (ii) cession de participations de l'État dans le secteur bancaire et (iii) durcissement de la réglementation bancaire, concernant, en particulier, la direction des établissements. Le fonctionnement de la bourse de Nairobi a également été modifié : les pouvoirs publics ont amendé la réglementation du marché pour permettre l'investissement étranger. Cependant, la dégradation des indicateurs économiques a pesé sur le climat des affaires et sapé la confiance des investisseurs. Cette perte de confiance dans l'économie kenyane s'est traduite par un ralentissement de l'activité sur le marché boursier, dont la capitalisation est ainsi passée de 2.1 milliards de dollars en 1998 à 1.4 milliard en 1999. Cette apathie a persisté en 2000. Le volume

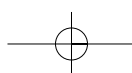
cumulé des opérations sur actions a reculé de 10 pour cent en 2000, l'indice *all-share* (regroupant tous les titres cotés) cédant de son côté 17 pour cent. La même année, l'autorité de surveillance des marchés financiers (*Capital Markets Authority*) a créé quatre compartiments indépendants : un marché primaire (*Main Investment Market*) ; un marché secondaire (*Alternative Investments Market*) ; un marché obligataire (*Fixed Incomes Securities Market*) et un marché des contrats à terme et options (*Futures and Options Market*). Les trois premiers sont déjà opérationnels.

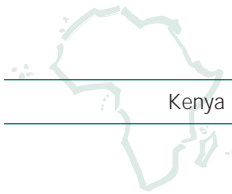
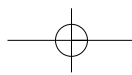
## Contexte politique et social

Le Kenya fonctionne de manière démocratique, mais la pratique démocratique y est actuellement très menacée par les luttes âpres pour la succession de Daniel arap Moi à la présidence. De fait, les accusations et contre-accusations de corruption entre les principaux prétendants, ainsi que dans la population en général, mettent en péril non seulement le parti au pouvoir, mais également l'unité nationale. La commission de révision de la Constitution du Kenya (*Constitution of Kenya Review Commission*) est également aux prises avec un certain nombre de controverses portant, notamment, sur la réforme électorale, la nature du pouvoir présidentiel et l'administration régionale.

A l'heure actuelle, la mauvaise gouvernance économique, qui se caractérise par de la corruption à tous les niveaux de l'État, est considérée comme l'un des grands responsables des piètres résultats de l'économie kenyane. Elle se manifeste par une répartition inefficace des ressources et, en conséquence, par la perte de confiance des investisseurs dans le pays. Certains incidents mettent également en doute la volonté du gouvernement d'agir rapidement pour combattre la corruption. Ainsi, la KACA, créée en décembre 1997 pour remonter à la source de tous les cas de corruption et engager des actions en justice n'a pas été opérationnelle avant 1999, et, dès août 2001, le parlement rejetait le projet

1. Une société kenyane, Goldenburg International, aurait indûment reçu une somme considérable pour promouvoir les exportations d'or et de diamants.





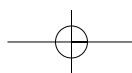
d'amendement de la constitution qui aurait donné à la KACA les pouvoirs nécessaires pour enquêter et mener des actions en justice contre les personnes soupçonnées. De plus, la commission centrale des appels d'offres (*Central Tender Board*), ouverte en 2000 au secteur privé en vue d'améliorer l'ouverture et la transparence, a été supprimée et remplacée par des commissions ministérielles (*Ministerial Tender Boards*). L'État a toutefois mis en place une commission de recours pour la passation des marchés publics. Cette dernière institution se compose de représentants du secteur privé.

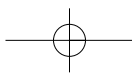
Le Kenya reste confronté à une grande pauvreté, qui est aggravée par le récent recul de son économie. On estime qu'environ 15 millions de Kenyans (52 pour cent de la population du pays) vivent en dessous du seuil de pauvreté de un dollar par jour. La pauvreté touche davantage les zones rurales, où la pauvreté absolue concerne environ 53 pour cent des personnes. Au Kenya, la pauvreté se manifeste essentiellement par l'absence de biens fonciers et de toute forme d'instruction. Certaines catégories socio-économiques sont particulièrement touchées : petits agriculteurs, pasteurs installés dans les zones arides et semi-arides, ouvriers agricoles, travailleurs non qualifiés, ménages dirigés par une femme, handicapés physiques, orphelins, enfants des rues. Lancé en 1999, le programme actuellement mis en œuvre par les pouvoirs publics pour venir à bout de la pauvreté (le *National Poverty Eradication Plan* : NPEP) est axé sur l'agriculture, l'infrastructure et le développement rural. Pour qu'il porte ses fruits, les autorités nationales doivent réexaminer, voire supprimer, une partie des 120 lois et règlements qui interdisent le libre accès au secteur agricole. Par ailleurs, ce programme fait largement appel à l'aide internationale, et son succès dépend de la capacité du Kenya à prendre des mesures pour améliorer ses relations avec les donateurs.

La situation sanitaire et démographique du Kenya (*Demographic and Health Survey*, 1998) atteste d'une dégradation régulière des indicateurs pendant les années 80 et au début des années 90. En 2000, le pays comptait toutefois 481 hôpitaux, 601 centres de santé et 3 273 dispensaires, soit, respectivement, 7.1, 1.3 et 2.5 pour cent de plus qu'en 1999. Quelque 77 pour

cent de la population ont accès aux services de santé, ce qui représente une forte proportion par rapport à la moyenne africaine (60 pour cent). L'incidence croissante des épidémies, comme le paludisme, et de maladies qu'il serait facile de prévenir, contribue à la dégradation de la situation sanitaire. Dans certains domaines, par exemple la vaccination des enfants, le Kenya fait moins bien que la moyenne des autres pays d'Afrique : seulement 32 pour cent des petits Kenyans sont vaccinés contre la rougeole et 42 pour cent contre la tuberculose, contre 63 et 77 pour cent, respectivement, sur l'ensemble du continent. De plus, le VIH/sida est depuis peu l'un des grands responsables de la détérioration du bilan sanitaire du Kenya. ONUSIDA estime que le taux de prévalence a atteint 13.95 pour cent en 1999. Selon des études nationales, ce taux est plus élevé dans les villes, où, sur la même période, il est passé de 16.3 à 17.5 pour cent, que dans les campagnes (11 à 13 pour cent). On estime aussi que le VIH/sida représente 50 pour cent des décès enregistrés chaque jour au Kenya. Cette situation sanitaire en régression reflète l'aggravation des conditions socio-économiques ainsi que l'inadéquation des moyens consacrés aux services de santé dans le pays : les dépenses publiques destinées à ce secteur n'absorbent que 1.7 pour cent du PIB, contre une moyenne africaine de 2.5 pour cent.

En revanche, le Kenya a accompli des progrès significatifs pour la diffusion des savoirs de base. Des investissements précoces dans le système éducatif ont permis une progression rapide de la scolarisation, à tous les niveaux. Grâce à ces premières avancées, les indicateurs restent satisfaisants dans ce domaine par comparaison avec l'ensemble du continent. Ainsi, au Kenya, le taux d'analphabétisme des adultes s'établit à 20.7 pour cent, contre une moyenne africaine de 43.5 pour cent, le taux d'inscription dans le primaire atteignait (en 1995) 84.9 pour cent (contre 79.5 pour cent). Ce taux, qui avait baissé de 2.2 pour cent en 1999, a augmenté de 1.6 pour cent en 2000, sans toutefois retrouver le niveau de 1998. Les dépenses publiques dans l'éducation restent substantielles, autour de 6 pour cent du PIB par an sur 1995-2000, contre une moyenne de 4 pour cent pour toute l'Afrique. Cependant, au Kenya, beaucoup d'enfants ne sont pas inscrits à l'école,





ou bien abandonnent en cours de route, ne terminent pas leurs études – notamment les filles – ou n'accèdent pas au cycle suivant. Le programme instauré par l'État vise à porter les montants consacrés à l'enseignement primaire de 57 à 67 pour cent des dépenses courantes du ministère de l'Éducation, en ciblant davantage la

fourniture de manuels, l'attribution de bourses aux élèves pauvres et l'accroissement de la scolarisation des filles à tous les niveaux. De même, il est prévu de soutenir l'enseignement secondaire en réduisant les frais de scolarité et en réorientant les aides vers les groupes de population les plus pauvres.

